1er mai : Journée de lutte et de mobilisation

lundi 24 avril 2017, par Bariaud

Depuis plusieurs mois, il est martelé à qui veut l'entendre que le contexte économique et social ne laisserait entrevoir aucune perspective réjouissante. Seuls les lendemains sombres et douloureux seraient la solution inéluctable pour permettre à la France de retrouver sa place parmi les grandes puissances européennes et mondiales.

Au contraire, pour la CGT, force de proposition, les solutions résident dans les valeurs de progrès social, de solidarité et de paix entre les peuples. Quotidiennement, elle apporte son soutien et participe aux nombreuses luttes des travailleur.seuses, des retraité.es, des privé.es d'emploi, de la jeunesse qui refusent comme unique réponse l'austérité permanente et le partage de la misère. Ces

luttes sont plus que légitimes au regard des 56 milliards d'euros de dividendes versés et de rachats d'actions en 2016. Cette situation est notamment permise par un non-contrôle par les pouvoirs publics de l'utilisation des dispositifs CICE et CIR, initialement définis pour inciter à la création d'emplois et au développement de la recherche et développement.

C'est en toute lucidité que la CGT porte la possibilité et la nécessité de sortir de cette logique de mise en concurrence exacerbée entre les territoires et les populations.
L'opposition systématique entre les pauvres et les moins pauvres, entre salarié.es et travailleur.seuses indépendants, entre les immigré.es et la population française est un leurre qui détourne du vrai débat qui est celui de la définanciarisation de l'économie et de l'entreprise et d'un autre partage des richesses.

Contre le dumping social et environnemental, la CGT propose un nouveau statut du travail salarié qui permet de rattacher à la personne des droits et garanties (protection sociale, droits à la formation professionnelle, reconnaissance des qualifications…) transférables et opposables à chaque employeur. Cela répond pleinement aux inquiétudes légitimes des travailleur.seuses impactés par la révolution numérique, par exemple, alors que le patronat aspire à profiter de cette période pour remettre en cause le fondement même de notre modèle social, tant critiqué au niveau national mais si envié au plan international.

Sortir de la logique de mise en concurrence entre les territoires et les populations conduit tout naturellement la CGT à revendiquer l'abrogation de la loi « Travail » et à accompagner les salarié.es qui refusent son application dans leurs entreprises, à l'instar de la mobilisation des salarié-es du siège de RTE qui ont massivement refusé, lors du premier référendum organisé pour contourner les organisations syndicales, une détérioration de leurs conditions de travail et de vie au travail.

Il convient aussi de favoriser les investissements créateurs d'emplois dans l'industrie et dans les services sur l'ensemble du territoire. L'équilibre social et économique du territoire nécessite le redéploiement de services publics de proximité abandonnant les logiques financières au profit de la réponse à l'intérêt général.

Le secteur de l'éducation populaire est lui aussi fortement impacté par le dumping social. Majoritairement, les professionnels subissent la précarité, le temps partiel imposé, les contrats intermittents, des conditions de travail dégradées, l'absence de déroulement de carrière, les petits salaires, etc. Les collectivités territoriales étranglées financièrement par la baisse de la dotation de l'État sont contraintes de devoir repenser leur action de leur politique publique en faveur de l'éducation populaire. Elles font des appels d'offres et des délégations de service public. C'est la mise en concurrence des associations entre elles. L'arrivée d'entreprises issues du secteur marchand, pousse les associations à délaisser le projet initial d'Éducation populaire, porteuse des idées de libération, d'émancipation individuelle et collective, de la citoyenneté dans « l'entreprise ».

Il est inconcevable que certains perdent leur vie au travail pendant que d'autres la perdent car ils n'en ont pas, ou sont trop peu rémunérés. La CGT propose la valorisation du travail par une augmentation significative des minima sociaux, du Smic pour le porter à 1 800 euros, un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle et l'établissement de la durée légale du temps de travail à 32 heures.
Toutes ces propositions sont réalisables à condition de créer le rapport de force qui permette d'inverser le contenu même de la pensée dominante et de sa déclinaison. C'est pourquoi la CGT invite l'ensemble des travailleur.euses, privé.es d'emplois, des retraité.es porteurs des valeurs de progrès social, de solidarité et de paix à participer dans l'unité la plus large aux manifestations du 1er mai 2017 organisées dans les territoires.

Qui sommes-nous ? Le secteur associatif de la FERC, c’est le rassemblement des salarié.es des secteurs suivants :

CEMEA (Centres d’Entraînement aux Méthodes d’Éducation Active), FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs), MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), FRANCAS, SYPLIE (Ligue de l’Enseignement et Associations affiliées dont les Fédérations des œuvres laïques), UCPA, Syndiqué.es isolés des Auberges de jeunesse, des Eclaireurs, Eclaireuses de France, …) Ufcv, et l’ensemble des salarié.es des associations sportives.

Coordonnées :
263 rue de Paris - Case 544
93515 Montreuil Cedex
01-55-82-76-12
ferc-assoc@ferc.cgt.fr